

Administration générale et finances
Service des finances

Le Mont, novembre 2023

Aux employeurs, caisses et
institutions versant des prestations
aux travailleurs frontaliers

N/réf. : 902-1/lvial
Affaire traitée par Cindy Auderset

Liste nominative 2023 relative à l'imposition des travailleurs frontaliers

Madame, Monsieur,

L'accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers prévoit que les personnes bénéficiant du statut fiscal de frontalier ne doivent s'acquitter des impôts sur le revenu que dans leur Etat de domicile. En contrepartie, l'Etat du lieu du travail peut faire valoir une compensation financière sur la masse brute des salaires versés auprès de l'Etat de domicile. Une fois obtenue, cette compensation est répartie par la Confédération entre les cantons puis chaque canton effectue la répartition avec les communes concernées.

Le projet pilote pour une intégration informatique commencé en 2019 se poursuit. Le formulaire papier N° 21'042 est désormais remplacé par **un tableau Excel** à compléter par l'employeur. Ce fichier a été pensé pour une utilisation rapide et fonctionnelle, à cet effet, des instructions se trouvent directement au cœur du document, permettent de comprendre rapidement son fonctionnement.

Nous vous prions de veiller à ce que tous les champs du formulaire soient remplis (numéro AVS à 13 chiffres, nom, prénom, date de naissance, n° postal et lieu de domicile en France, début et fin d'activité, la rémunération totale brute ainsi que **le taux de télétravail en %**). **Tout formulaire incomplet sera retourné à l'employeur afin d'être corrigé et renvoyé.**

Nous vous rappelons également que l'attestation de résidence française (ARF) doit être transmise directement à l'ACI - secteur frontaliers, route de Berne 46 - 1014 Lausanne.

Le délai de retour de la liste nominative (sous format Excel) à **bourse@lemontsurlausanne.ch** est fixé au **31 janvier 2024**. Vous trouverez le fichier et les documents explicatifs sur la page finances de notre site internet <https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communiaux/finances/frontaliers>.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Laurent Vial
Chef de service